

SOMMAIRE

Éditorial: commissions
R. Lécuyer.....p1

Numéro spécial fédérerp2

Les régions,p2, 3, 4, 5

Tribune libre: Vu à la télé, C. Meljac.....p6

Commission: code de déontologie des psychologues, MC Gély-Nargeot, Déontologie: dialogue entre organisations, M.J Robineau.....p7

Travaux et perspectives du CP de déontologie et d'éthique de l'EFPA, A Létuvép8

VAE, la nécessité d'un travail organisationnel, C. Jeoffronp9-10

Rôle et place du psychologue dans le champ de la santé, B. Guinot.....p10-11

Affaires scientifiques, M. Carlierp11-12

Psychothérapie, P. Grosbois...p12

Psychologie du vieillissement, M.C Gély-Nargeot, Crises et désastres, D.Szepielak.....p13

Appel à candidature CNCDP, Formations 2007.....p14

Où l'on parle des psychologues, B. Guinotp15

Rejoignez la Fédérationp16

Directeur de la publication

Roger LECUYER

Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

Commissions

Personnaliser les choses permet de les simplifier et est donc pour chacun une démarche bien naturelle. Ainsi une organisation est-elle souvent réduite dans son image à quelques dirigeants, quelques actions, une vue très large de ses structures. Ainsi la FFPP a souvent été assimilée à son bureau fédéral. Il y a là une injustice flagrante en général, mais particulièrement dans le cas de la FFPP, puisqu'il s'agit d'une organisation fédérale dans laquelle donc comptent beaucoup les organisations membres et les coordinations régionales. Mais une organisation c'est aussi un travail de fond qui ne débouche que rarement sur des décisions immédiates, mais qui conditionne de manière durable les prises de position et donc les actions. Ce travail de fond, il est fait par les commissions.

Certains ont été très surpris, lors du premier congrès ordinaire de la FFPP que des motions d'orientation n'y soient pas présentées. Il y avait pourtant deux bonnes raisons pour que tel ne soit pas le cas. La première est que des organisations très diverses dans leurs objectifs et leurs traditions apprenaient à travailler ensemble, et donc que des motions d'orientations auraient risqué de ne refléter que le point de vue des plus puissantes, ou des plus prêtes à produire de tels textes. La seconde est qu'un travail de fond de réflexion commune, donc un travail de commissions n'avait pas encore été mené. Dès sa création, la FFPP a donc lancé des commissions.

La FFPP est membre de l'EFPA. Elle a donc le droit et le devoir de participer à la vie de l'EFPA, et celle-ci a évidemment ses propres commissions. La FFPP a donc un représentant à chacune des commissions de l'EFPA. Il est de ce fait indispensable de coordonner l'aspect réflexion interne et l'aspect participation à la vie de l'organisation européenne. A cet effet, la FFPP a adopté une règle simple : pour chaque commission au niveau européen, il y a une commission au niveau français et son responsable. Le rôle du responsable de commission est double : il est le représentant de la FFPP à l'EFPA, il est l'animateur de la commission FFPP.

Mais existent aussi des particularités du fonctionnement de la psychologie et du métier de psychologue en France. La FFPP a donc également des commissions spécifiques. Deux exemples : la VAE (validation des acquis de l'expérience) résulte d'une loi française, et les problèmes qu'elle pose à la psychologie doivent être examinés dans ce cadre. Il existe donc une commission VAE. De même, les conditions institutionnelles et légales de l'exercice du métier de psychologue dans le secteur de la santé sont très spécifiques à la France et sont en train de changer. La FFPP a donc créé une commission de réflexion sur cette question.

Quatre caractéristiques des commissions de la FFPP méritent d'être notées : 1. elles sont basées sur la compétence. Ainsi, la commission VAE est-elle gérée par l'organisation membre la plus compétente dans le domaine : l'AEPU. 2. Elles sont ouvertes. Elles le sont en interne : chaque membre de la FFPP peut participer s'il le souhaite à une commission, et les organisations non membres de la FFPP y sont systématiquement invitées. Fait nouveau : la SFP et le SNP participent d'ailleurs à la commission VAE. 3. elles doivent rendre des comptes au conseil d'administration fédéral, seul habilité à définir les positions de la FFPP sur un sujet donné. 4. elles sont décentralisables : si elle le souhaite, une coordination régionale ou une organisation membre peut constituer une commission qui nourrisse sa propre réflexion sur un sujet et fasse des propositions à la commission nationale. En bref, le travail de commission aussi est une contribution au rassemblement de la profession.

Le travail de commission est donc un travail de fond. C'est là, plus que partout ailleurs que se dessine l'avenir de la Fédération. Participer aux commissions, c'est donc contribuer à définir les contours de l'action future de la FFPP et de sa manière de concevoir l'avenir de la profession et de la discipline. Ce numéro de Fédérer est centré sur les commissions. Regardez le bien : il y en a certainement une (ou plus) où vous avez quelque chose à dire. **Roger Lécuyer**



Numéro spécial FÉDÉRER

Il est là, tout le monde en parle, c'est le grand débat actuel qui anime, passionne, partage... Ordre ou pas ordre, là est la question. Nous entendons tous ça et là les réflexions suivantes

« L'ordre est un bouclier, mais il peut devenir tutelle », « c'est à la profession d'édicter ses propres règles plutôt que de se les faire imposer de l'extérieur », « mettons nous des bornes avant que l'on impose des limites », « les pratiques en clinique s'inscrivent dans une prise de risques, en cela l'ordre est antinomique », « il faut se mettre en ordre pour se rassembler », « fédérer une profession va au delà d'un ralliement »...

Mais de quoi parle-t-on à propos ? D'un ordre pour donner davantage de visibilité à notre profession ? pour la rassembler ? pour donner une valeur légale à notre code de déontologie ? Est-il préférable que ce soit la profession ou l'État qui sanctionnent des psychologues aux pratiques indélicates ? L'ordre est-il préférable à tout autre type d'organisation nationale de la profession ? L'ordre serait-il une mise sous tutelle de la liberté des psychologues en matière de formation ou d'exercice professionnel ?

Ces questions méritent d'être largement débattues tant les enjeux et les conséquences sont d'importance... « .../! n'est pas indifférent que le peuple soit éclairé... » écrit Montesquieu dans sa préface de l'esprit des lois, et les positions si affirmées des uns et des autres ne cachent-elles pas l'ignorance d'une réflexion aboutie ? Des préconçus ou bien des assertions si réductrices qu'il en offre la tranquillité de ne point douter sur les usages, la gouvernance, les règles qui définiront l'avenir de notre profession ?

La vérité est certainement tout autre, alors osons semer le doute, osons trouver la vérité pour mieux la perdre, osons suivre le sage précepte de Condillac, « d'aller rigoureusement du connu à l'inconnu » afin d'approfondir les principes, les moyens

de fonder les lois du « peuple psychologue » en toute liberté et indépendance... C'est le souhait de la FFPP, qui par le biais de ce Fédérer hors série, souhaite diffuser vos réflexions, vos arguments, afin d'enrichir par nos différences et d'éclairer davantage par notre participation, cette question cruciale qui engage notre avenir. Que votre liberté de parole nous offre la liberté de penser... A vos plumes !

M.C. Gély-Nargeot
Vice-Présidente déontologie



C'est décidé, psychologues des villes ou des campagnes, psychologue à temps plein, en cdd, en cdi, à temps très partiel, ou à pas de temps du tout, psychologue des hôpitaux ou psychologue des prisons, clinicien, du travail, de l'éducation, enseignant chercheur petit ou grand, étudiant, psychologue connu mais trop souvent inconnu, vous avez tous quelque chose à écrire sur cette question fondamentale de la prise en compte de la déontologie mais bien au-delà de la représentativité sociale que vous souhaitez donner à votre profession. Fédérer de septembre sera consacré à ces questions. L'été donnera des ailes à vos plumes ou claviers, les propositions d'articles doivent être reçues avant le 5 septembre par courriel ou par courrier pour les irréductibles de l'informatique et d'internet.

N'hésitez pas à me contacter pour évoquer les contraintes propres à la mise en page. (longueur du texte etc..)

Brigitte Guinot

brigitte.guinot@ffpp.net

siege@ffpp.net

Les régions



La Coordination de la **Guadeloupe** de la FFPP et le Centre Consultation Mémoire de la Basse-Terre a organisé plusieurs conférences-débats au cours

de ce mois de mai. Celle du 19 mai a eu pour thème :

Psychothérapies et Titre de psychothérapeute

animée par M. GROSBOIS Philippe Mme PIERROT Marie-Annick psychologue, M. DUQUESNOY Max psychiatre
Le thème de la conférence du 22 mai a porté sur

Représentation de la maladie et de leurs traitements : une perspective anthropologique

animée par Mme. MIGEREL Hélène et M. GROSBOIS Philippe

En organisant ces conférences les objectifs sont multiples;

Il s'agit de présenter l'état des connaissances actuelles concernant la législation sur les psychothérapies et notamment le titre de psychothérapeute.

Il s'agit également de discuter de la représentation de la maladie et de leurs traitements tenant compte du contexte culturel.

Ces conférences-débats s'adressent à des psychologues, psychiatres, autres médecins, infirmiers, autres professionnels de santé, travailleurs sociaux, au public...et enfin toutes personnes sensibilisées à la réalisation des psychothérapies et souhaitant connaître la réglementation du titre de psychothérapeute.

guadeloupe_ffpp@yahoo.fr



Coordination régionale de la **Bourgogne**
conférence sur le thème

**"Déontologie des psychologues
et légalisation du code de déontologie".**

Avec Roger Lécuyer, président de la FFPP

le vendredi 1er juin 2007 à 18 heures
amphi Eicher, pôle AAFE, Esplanade Erasme,
Université de Bourgogne.V à DIJON

Conférence « Hommes, femmes, comment penser la différence ? ».

Ce samedi 12 mai 2007 l'hôtel de région ouvrait ses portes à la centaine de personnes venues assister à cette conférence à laquelle étaient conviés :

Colette Chiland, qui a articulé son propos notamment autour de la nécessité de conserver la notion de genre comme à la fois source de limites générant de l'envie et des inégalités mais contribuant aussi à développer la créativité et la construction de l'identité. Tout en émaillant son discours de réflexions autour des variantes sexuelles, elle a dénoncé la tentation, souhaitée par certains mouvements féministes, qui consisterait à nier les différences, en précisant que cela ne les ferait pas disparaître pour autant. Elle conclut en citant Rainer Maria Rilke qui imaginait un avenir où l'homme et la femme « se réuniront en tant qu'êtres humains pour porter ensemble, avec simplicité, gravité et patience, le fardeau de la chair qui leur est imposé ».

Christine Castelain Meunier a quant à elle fait le récit de 25 ans de recherches autour de la dialectique homme-femme, en posant un regard optimiste sur son évolution dans le monde, en soulignant par exemple dans notre société, la possibilité offerte aux femmes, depuis les années 70, de se définir autrement que comme mères ou épouses. Elle relève malgré tout que les avancées dans le domaine des droits accordés aux femmes génèrent a contrario des résistances se traduisant par des retours à des modèles extrémistes sans légitimité.

Benoît Schneider a enfin fait part de ses intéressantes recherches sur la grand-parentalité, mettant en valeur le rôle des figures identificatoires des grands-parents reconnus ainsi comme vecteurs de transmission de valeurs, fonction modulée par la qualité des relations entre générations. Il nous a aussi fait part de recherches en cours sur les familles homo-parentales en relevant l'importance de la lignée matrilineaire et le réinvestissement des grands-parents au moment de la naissance d'un enfant tout en constatant l'absence de différences notables

entre ces familles et les familles traditionnelles.

Le débat se révéla riche et fructueux, notamment entre les intervenants venus d'univers différents et qui ont eu l'occasion de confronter leurs expériences au delà de la différence des paradigmes référentiels.

NB La conférence a été enregistrée, il vous est possible de vous procurer une copie en contactant la Coordination Régionale de la FFPP.

Formation « groupe d'analyse des pratiques »

Nous étions douze ce vendredi matin à accueillir Mme PERIN DUREAU, l'intervenante et animatrice de ce groupe d'analyse des pratiques, pour une matinée préparatoire à son organisation. Toutes les personnes présentes se sont révélées intéressées par cette proposition de travail en groupe et par le groupe, laissant ainsi présager un fructueux travail d'échanges et d'élaboration des pratiques.

Ce fut l'occasion d'arrêter les dates de regroupement, avec un démarrage dès le mois de septembre, à raison d'une journée par mois. A cette occasion les fiches de présentation et d'inscription ont été réactualisées. (Voir sur le site dans la marge gauche de la page d'accueil du site de la FFPP).

Prochaine réunion régionale

ouverte aux membres et aux sympathisants :

**lundi 18 juin 2007,
dans les salles annexes Blanqui derrière la mairie de
Limoges à 20 heures 30.**

A l'ordre du jour :

- CR du CAF du 28 avril 2007,
- un bilan des actions régionales (conférence, formation, travail des commissions, comptes, projets..)
- un débat régional autour de la question de la déontologie et des possibles modes de réglementation du code afin de pouvoir rendre compte de nos réflexions et attentes à ce sujet lors l'échange qui aura lieu lors du Conseil d'Administration Fédéral du 23 juin prochain à Paris.

Sylvie Dauriac

limousin@ffpp.net

Groupe de travail déontologie Coordination FFPP du Limousin

Après un temps de relecture attentive du code et de propositions de modifications et remarques autour de l'utilisation concrète de l'outil déontologique dans une pratique clinique (communiquées lors des Seconds Entretiens de la psychologie de novembre 2006, table ronde « *Commission de la FFPP: propositions de réécriture du code de 1996; des pistes pour le faire reconnaître officiellement* »), le petit groupe de travail s'est un peu modifié (départ d'une personne, participation d'une autre). Il a souhaité reprendre une réflexion plus informelle, large et pragmatique et s'est centré sur des questionnements éthiques, à la fois individuels et groupaux, issus de « la vie professionnelle quotidienne ».

Notre réflexion, reprise à l'automne 2006 et toujours en cours, a été soutenue et vivifiée par la lecture de textes issus de revues professionnelles, les témoignages de chacun et l'analyse d'exemples concrets, notamment des hiatus récurrents entre un souhait du psychologue de respect et d'application optimale du code et la réalité professionnelle, le plus souvent constituée de négociations, compromis, concessions et renoncements.

Elle s'est déployée en thématiques successives et imbriquées, particulièrement guidée par le fil conducteur des **écrits** du psychologue :

La question du dossier psychologique, de son statut, de sa place dans un dossier plus large (dossier du patient, dossier médical). Ce point a suscité un échange autour de la demande constante d'écrits, de « traces » émanant du psychologue, tant de la part de l'institution, de professionnels d'autres champs que d'usagers, patients, dients. Comment se situer face à cette demande, y répondre ou argumenter de ne pas y répondre ? Nous avons observé que les stratégies différaient selon le secteur d'exercice, les missions imparties au psychologue, l'autonomie et la latitude dont il bénéficiait pour rendre compte, la conception et l'organisation du travail en équipe ; ici, telle collègue n'a le sentiment d'exister qu'à travers les écrits qu'elle produit, ailleurs telle autre ne réalise pas ou peu de comptes-rendus et intervient surtout dans la transcription orale de ses conclusions.

L'utilisation possible, voire l'instrumentalisation des écrits du psychologue par d'autres mais aussi le pouvoir réhibitoire que cela lui confère parfois, lorsque sa parole statue (et statue), est interprétée comme absolue, inattaquable.

Le stockage et l'archivage des écrits, le statut et la valeur des notes personnelles au regard d'une instance juridique, l'opportunité d'une destruction périodique de celles-ci (tous les cinq ans, tous les dix ans ?). Une personne exerçant en libéral,

ne prend pas de notes et travaille exclusivement à partir d'un capital mnésique.

La manière dont le psychologue est identifié et nommé au sein des institutions, l'image qu'il renvoie et qui lui est attribuée. Une personne rappelle cette expression fréquente : « les psychologues font peur », véhiculée par le public mais aussi des étudiants, des médecins, des travailleurs sociaux. Le titre ferait ainsi fantasmer, peut-être en raison du pouvoir de discernement, de clairvoyance, de lecture de l'autre qui lui est associé. Un « supposé savoir » serait ainsi projeté sur le vocable psychologue, ce qui est à la fois facteur de légitimation et entrave, quand l'idéalisation est excessive. Deux personnes ont noté une tendance à l'anonymisation, à la disparition du patronyme au profit de l'expression : « le (ou la) psychologue », comme si la personne disparaissait derrière la fonction, était réduite à celle-ci.

Le secret professionnel, le devoir de discrétion, de réserve et le secret partagé, ce dernier suscitant beaucoup de défiance et perplexité. Une personne évoque une différenciation possible entre secret missionnel, concernant des professionnels en institution et en charge de missions spécifiques et le secret professionnel proprement dit, plus restrictif, car du ressort de la personne elle-même, de sa liberté de conscience. Le groupe associe sur le droit et l'obligation de se taire (ou de dire) et ses conséquences parfois préjudiciables lorsqu'une information

importante est tue, au motif légitime de la préservation du secret. Une personne rapporte l'exemple d'un préadolescent auteur d'abus sexuel sur un enfant plus jeune, qui a récidivé lors d'un groupe thérapeutique d'enfants, alors que sa problématique était connue préalablement mais n'avait pas été divulguée.

Ces questions, si elles nous ont en apparence un peu éloignées du thème des « modes possibles de réglementation du code », nous en ont également étroitement rapprochées dans la mesure où elles font écho à de nombreux articles, leur donnent consistance et révèlent tout l'intérêt d'une réglementation rapide de ce texte fondateur. Elles nous ont également permis de mesurer la pertinence et très simplement l'utilité de notre code de déontologie en tant qu'identifiant fondamental élaboré par des pairs, repère structurant, protecteur, mais toujours perfectible et non dogmatique.

Marie-Claude Guette-Marty

Groupe de travail constitué de: Monique Alais-Périssat, psychologue clinicienne en libéral, Marie-Christine Buraud, psychologue clinicienne dans un centre hospitalier spécialisé, Sandrine Glouton, psychologue du développement dans la fonction publique territoriale, Marie-Claude Guette-Marty, psychologue clinicienne dans la fonction publique territoriale.



**Coordination FFPP
Languedoc- Roussillon**
languedocroussillon@ffpp.net

Coordination FFPP Languedoc- Roussillon

La coordination FFPP Languedoc- Roussillon s'est réunie le jeudi 10 mai dernier et a rassemblé une vingtaine de participants.

Les échanges se sont déroulés autour des axes « ORDRE – CODE » ou comment ces questions se posaient dans les différents domaines et pratiques de la psychologie.

L'existence d'un code commun et officiel a constitué un pas important pour notre profession ; il nous a donné une reconnaissance identitaire. Il nous engage, nous crée des devoirs sans pour autant nous accorder un quelconque droit dont nous puissions nous prévaloir.

Quid de la possibilité d'une légalisation du code ?

S'est posée également la question de l'avenir des organisations des psychologues avec l'arrivée d'un « ordre » des psychologues ;

ordre et organisations ne paraissent pas forcément antinomiques.

Qu'est ce que permettrait un ordre ou ne permettrait il pas ? Quels seraient les objectifs ? Est le seul mode de réponse à une culture de judiciarisation que nous rencontrons dans nos pratiques ?

De nombreux questionnements ont été amorcés et il a été convenu que nous puissions continuer l'échange entre nous par une construction d'arguments et une proposition d'organisation de journée régionale à l'automne.

Une prochaine rencontre a été fixée au mois de septembre prochain.

Anne Gayral



**Coordination Régionale
de Lorraine en gestation :**
*première rencontre à Nancy
le 25 mai 2007*

Malgré une annonce tardive de la réunion programmée un vendredi en fin d'après-midi une veille de week-end de Pentecôte, ce qui cumule les handicaps,

quinze collègues de Lorraine se sont retrouvés pour aborder la perspective de création de la Coordination Lorraine. Nombre de collègues qui ne pouvaient être là ce jour ont manifesté leur intérêt et leur souhait de participer aux rencontres suivantes. Cette première réunion a permis de donner une série d'informations sur la FFPP, son organisation, sur le contexte organisationnel spécifique à la Lorraine, les perspectives de travail possible au sein d'une Coordination régionale. Une majorité de collègues présents sont de jeunes professionnels, partageant souvent un sentiment d'isolement et de manque d'informations dans le contexte professionnel où ils exercent, mais partageant aussi le désir d'un engagement dans une structure qui reste à créer.

Il est à noter, que cette première réunion a rassemblé tant des enseignants-chercheurs que des praticiens, d'orientations théorico-pratiques différentes et cela dans un climat d'échanges, de tolérance et d'ouverture d'esprit. En un mot, les fondements mêmes de l'esprit FFPP.

Nous avons convenu d'une **seconde rencontre ouverte** (adhérents/non adhérents) **le vendredi 22 juin à 19h** (Université Nancy 2, salle à préciser). Le projet est de mobiliser un réseau plus important pour poursuivre cette première étape de sensibilisation/mobilisation. Nous envisageons à l'issue de cette réunion de mettre en place un comité provisoire chargé de la préparation d'une Assemblée générale constituante prévue pour la rentrée de septembre.

**Rémy Mervelet,
Benoît Schneider**

Le lieu de la rencontre sera communiqué sur le site de la FFPP

**Election du Bureau
de la Coordination Régionale
Ile de France
iledefrance@ffpp.net**

L'assemblée générale du 10 mai 2007 a été l'occasion d'élire les membres du nouveau Bureau de la Coordination Régionale d'Ile de France de la FFPP.

47 votants ont participé, soit par leur présence, soit à travers des pouvoirs de vote.

Ce vote ouvre la voie à un nouveau bureau, constitué de neuf membres. Conformément au règlement intérieur ceux-ci sont élus pour 3 ans.

Cette équipe est représentative de différentes associations membres de la FFPP ainsi que des adhérents individuels.

Sa composition est diversifiée grâce à la variété des secteurs de travail, des méthodes de pratique et des populations avec lesquelles travaillent les différents membres de ce nouveau bureau.

Font maintenant partie du bureau : Christine BREITENSTEIN, Claire GAUTHEROT, Florent LEONARD, Marie LERAY, Claudine MARTIN, Sonia MARTINEZ, Sylvain MOUTIER, Patrick ROUQUETTE Olivier VECHO

Il a :

pour Président : Florent LEONARD

pour Secrétaire : Sylvain MOUTIER

pour Trésorier : Patrice ROUQUETTE

Avec pour adjoints :

Secrétaire Adjoint : Claudine MARTIN

Trésorier Adjoint : Christine BREITENSTEIN

Ce nouveau bureau s'engage à mener à bien ses missions définies par le règlement intérieur et en particulier à promouvoir une dynamique de rassemblement et de communication au sein des psychologues praticiens, des enseignants, des chercheurs et étudiants en psychologie.

N.B : Au cours de cette assemblée générale, le projet de règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

Claire Gautherot

Le 30 mars, Monsieur JP Sueur, sénateur du Loiret, a bien voulu accorder une entrevue à des représentants de la région Centre de la Fédération, accompagnés de Brigitte Guinot afin de lui exposer notre position sur l'amendement 52.

Rappelons que Monsieur Sueur fut rapporteur de la loi sur le titre de psychologue en 1985 et qu'en ce qui concerne la loi sur la psychothérapie il a activement participé aux débats sénatoriaux, tant en commission des affaires sociales qu'au cours des séances publiques.

Lors de cette entrevue il nous a longuement explicité sa position vis-à-vis de cet amendement.

Outre le fait qu'il estime que le texte est, dans sa rédaction, contradictoire en droit, il pense que la démarche qui a conduit à son élaboration est le reflet d'une position idéologique qui combine une position anti-psychanalyse et une conception hygiéniste et sécuritaire de la société.

Nous lui avons affirmé que notre fédération n'avait pas pour vocation de défendre des positions anti-psychanalytiques, idéologiques, voire dogmatiques ou sectaires

Nous lui avons fait part de la position de notre fédération qui défend l'obligation d'une formation significative en psychopathologie délivrée par l'université et préalable à toute formation de psychologue.

Monsieur Sueur ne s'est pas déclaré opposé à ce principe, tout en affirmant que les formations de psychologues ne devaient pas être l'exclusivité de l'université.

Nous avons pu noter qu'il reste difficile de faire ressortir la spécificité de la psychopathologie qui tend parfois à être confondue avec la psychothérapie elle-même. Cette confusion sémantique mériterait réflexion.

En conclusion de cette rencontre Monsieur Sueur a exprimé le souhait que ce décret ne passe pas la barrière du Conseil d'Etat et que dans ce cas il appartiendra au prochain gouvernement de proposer un texte tenant compte de nos positions dans la mesure où elles ont pour soucis premier de garantir la sécurité des personnes susceptibles de bénéficier d'une prise en charge psychologique.

Daniel LE GARFF

Saviez vous qu'en commandant
à partir du lien Amazon du site de la FFPP,
celle-ci reçoit une commission sur la vente effectuée?
Alors n'hésitez plus! Vous participez ainsi à la
maintenance du site



**AGENDA DU SITE
www.ffpp.net**

Un grand nombre de manifestations sont organisées en France mais également à l'étranger.

Les informations reçues par le siège sont reportées sur l'agenda du site. Vous pouvez également poster vous-même celles qui vous paraissent intéressantes.

L'adresse internet pour les consulter

<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>



aquitaine@ffpp.net

salle 605 du complexe de la république,
rue Carnot à Pau

Les dernières nouvelles:

→ **Le groupe d'échanges** sur les pratiques est pré-constitué.

Nous passons à la phase 2: contacts avec des professionnels pressentis pour animer ce groupe .

→ **Prochaine permanence: le 12 Juin 2007**

avec S. Charuel et A. Fonchain
entre 18 h et 20 h,

salle 605 du Complexe de la République, rue Carnot à PAU

→ **Prochaine réunion plénière: le 12 Juin 2007 à 20h30**,
même adresse : Thème

**"Présentation du rôle de psychologue
dans le placement familial",**

avec L. Lacaze Labadie, psychologue ASE.

Nouveau numéro de téléphone de la FFPP Aquitaine:

06 17 68 34 26

Claire Meljac, représentant la France à l'ITC, psychologue, spécialiste de l'acquisition des connaissances (calcul et lecture) ainsi que des théories pouvant en rendre compte, conduit actuellement des recherches dans le cadre de l'Unité de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Hôpital Sainte-Anne à Paris, où elle est chargée de la formation des psychologues. Lors de la préparation de ce numéro j'ai souhaité qu'elle puisse nous faire un retour sur la précocité de l'enfant, nouveau symptôme social où les psychologues sont amenés à intervenir. La commission des tests de la FFPP qui se met en place et où Claire Meljac amène ses compétences, structure actuellement ses objectifs et s'oriente vers la mise en place d'une conférence de consensus scientifique et clinique sur ce thème. Le mouvement d'humeur de Claire Meljac augure des pistes de travail que la commission aura à cœur de développer, tant le marché de la précocité et l'instrumentalisation des psychologues représente un marché juteux d'une nouvelle forme de la détresse humaine
 Brigitte Guinot



Vu à la télé

« Vu à la télé » : c'est une formule employée pour faire la « pub » d'un produit, le plus souvent de mauvaise qualité. « Vu à la télé » : le seul fait qu'il soit apparu sur le petit écran garantirait son efficacité et, selon un affreux néologisme, sa « désirabilité ».

Chacun aurait, bien sûr, immédiatement envie de faire l'acquisition d'un article qui aurait scintillé sur *les étranges lucarnes* (comme disait « le Canard Enchaîné ») ne serait-ce qu'une seule soirée.

Le 24 avril dernier à 20 heures 50 (heure de grande écoute) France 2 invitait donc son fidèle public à éclaircir les mystères du cerveau en compagnie de Béatrice Schönberg (mise au placard pour cause de Borloo) et de Claude Allègre qui avait eu l'initiative du spectacle : il avait même caressé un moment l'idée de faire dûment évaluer son Q.I. en public à l'aide de la WAIS. Nul doute que, selon lui, il obtiendrait des résultats fracassants... mais l'éditeur du test (les ECPA) avaient toutefois modéré les ardeurs de l'ex-ministre en invoquant la confidentialité du matériel. Ce que les commentateurs télé (en voix off) n'avaient certainement pas bien compris puisqu'ils avaient accusé les psychologues de cacher leurs « instruments de mesure » en raison d'une perversité acquise ou innée.

Disparition donc du « surdoué » (??) adulte, ce qui faisait encore plus de place pour le « surdoué » enfant, recruté... hélas, par une psychologue

Pauvre, pauvre « surdoué » de 10 ans, un bien sympathique garçon, natif des environs de Marseille, de mère visiblement peu éduquée, d'origine très modeste, et dont les excellents résultats aux différentes épreuves (lesquelles, au fait ?) étaient certifiées – sur facture sans doute – exceptionnelles. Ce qu'on veut bien croire.

Etait-ce une raison pour le transformer en véritable singe savant, exécutant des « tours » devant le public, exhibé comme un être pharamineux, à l'image de celui qui, jadis, fut « l'Enfant Sauvage », si bien décrit par Itard et « ressuscité » par la magnifique caméra de François Truffaut ? Roi d'un jour, le petit marseillais l'était, statut dans lequel il avait été précédé, quelque temps auparavant aux infos de la même chaîne, par un autre gamin. Déclaration inoubliable, ce dernier avait proclamé tout de go, haut et fort, sous les sunlights : « J'ai un gros QI mais

je ne veux pas que mes copains le sachent car ils pourraient être jaloux ». Ô mânes de Freud !

Mais revenons aux mystères du cerveau que n'a certes pas dissipés cette émission, et aux scientifiques pourtant incontestables, présents sur le plateau, qui n'ont apparemment rien trouvé à redire devant ce numéro de cirque. Espérons simplement que le jeune écolier de Marseille, désigné à l'admiration générale, fait partie, non seulement des 2,2% de la population obtenant un Q.I. supérieur à 130, mais, aussi et surtout, à la catégorie des « résilients » à tout crin, bien décrits dans de nombreuses publications par Boris Cyrulnick qui participait à l'émission.

C'est en tant que représentante de la France à l'ITC (International Test Commission) que « FEDERER » m'a demandé mon avis sur le phénomène actuel des « surdoués » mais j'aime mieux parler en mon nom propre, forte de plusieurs années d'expérience avec la clinique de la surdouance. Cette expérience, je la résumerai en quelques affirmations sur lesquelles j'invite les collègues à réfléchir :

- 1) il y a eu de tout temps des enfants exceptionnels et chacun – eux les premiers – s'accommodait comme il pouvait de cet état de fait. Plutôt bien, dans l'ensemble : il valait mieux, à l'école, être en avance qu'en retard.
- 2) depuis une dizaine d'années, la « précocité » (terme psychométriquement à discuter) est devenue un fourre-tout médiatique, exploité et surexploité car il donne lieu à d'intéressantes performances et nous distrait – enfin – des malheurs du monde et des éternelles victimes dont notre époque est friande.
- 3) par un étonnant tour de prestidigitation, celui qui se trouvait, à l'origine, doté d'une réputation plutôt flatteuse (scénario A) est devenu, à son tour, victime : des qualités intellectuelles peu communes devront avoir comme conséquences (selon le scénario B) un destin douloureux (mais ô combien flatteur narcissiquement).
- 4) le « test de QI » (comme on le dit vulgairement et de façon absurde) équivaut maintenant à l'oracle des Anciens, le psychologue désigné ayant pour mission de repérer dans les entrailles - pardon ! dans les protocoles d'enfants à « haut potentiel » - les indices d'un futur glorieux mais ponctué de souffrances variées.
- 5) des associations puissantes mènent l'ensemble de la manœuvre et en retirent renommée et profit.

Tout serait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, si une gigantesque imposture ne se dissimulait au cœur de l'affaire.

Récemment paru aux Editions ERES, le livre « La Culture des Surdoués ? » (édité par Marka Bounes-Bergès et Sandrine Calmettes-Jean) donnera au lecteur quelques idées sur la nature polymorphe de cette escroquerie intellectuelle.

Ce livre, qu'on se rassure, ne sera pas montré à la télé.
 (NDLR: le livre est disponible sur le site de la FFPP via AMAZON)

Claire Meljac

Sauvons la clinique

Le Manifeste pour les pratiques et les formations cliniques est disponible sur
[http://www.sauvons-la-clinique.org/...](http://www.sauvons-la-clinique.org/)
 Une pétition et proposée.

Commission

« Code de Déontologie des Psychologues »

La commission « code » de la FFPP a poursuivi sa mission en 2006, tout en respectant ses objectifs initiaux : conserver la structure générale du code, amélioration de forme, confrontation aux observations de la CNCDP. Ce travail fut présenté lors des 21èmes Entretiens de la psychologie en novembre, lors d'une table ronde. Lors de cette table ronde, furent rappelés les motifs qui ont conduit la FFPP à proposer une révision du code dans sa version de 1996. Un éclairage très intéressant de certains articles du code, à partir des pratiques professionnelles, fut livré par la région Limousin. L'AEPU, offrit quant à elle une lecture du code dans le cadre de la formation. Les aspects Européens furent également traités via le méta code et les travaux du « Standing Committee Ethics ». Enfin, la CNCDP précisa son rôle dans la révision du code. L'avenir du code fut précisé en évoquant la création de protocoles traitant des particularités pour chaque champ de pratique. Cinq grands champs de pratique seront analysés à la



Déontologie Le Code de déontologie : sa révision, sa réglementation. Une avancée notable dans le dialogue entre organisations.

Le 10 février 2007, la profession s'est rassemblée et a enclenché, en coopération, un travail sur le Code. C'est à l'initiative et sous l'impulsion de la FFPP lors du Forum du Journal des psychologues en Avignon et parce que les organisations semblent avoir compris qu'il vaut mieux agir ensemble plutôt que d'œuvrer chacune dans son coin que ce rassemblement a été possible. La FFPP, dans un souci de partage et d'ouverture, selon sa philosophie et son objectif de rassemblement, avait laissé à la SFP, qui le demandait, l'opportunité de convoquer les organisations signataires du Code de déontologie des psychologues, signé le 22 mars 1996 par les 3 organisations (AEPU, ANOP, SFP) puis le 20 juin 1996 par 26 organisations de psychologues qui à cette occasion avaient réussi à mener à terme une tâche commune avec pour visée de compléter l'assise de la profession.

Une étape nouvelle est à franchir : le 2 juin donc, se tiendra la deuxième réunion sur le thème du Code de déontologie des psychologues avec deux objectifs : la révision du code, sa réglementation.

En ce qui concerne la révision du Code : la FFPP a déjà entrepris un travail de réflexion diffusé lors des seconds Entretiens de la Psychologie en novembre 2006 et le proposera à la critique du groupe. Ce travail avait été entrepris en collaboration avec la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP). Il a consisté en une reformulation, un découpage d'articles, et projets d'ajouts concernant par exemple les psychologues du travail et les enseignants-chercheurs.

Le groupe centrant sa réflexion sur la réglementation va devoir entreprendre une investigation des voies possibles pour rendre notre Code juridiquement applicable.

lumière du code : psychologie du travail, éducation, santé, enseignement et recherche, justice. Le code de déontologie des psychologues évolue donc vers un code demeurant commun à tous, enrichi de suppléments tenant compte de la spécificité des champs d'application. Ce travail, sera réalisé sous l'égide de notre commission FFPP, il s'effectuera en commission interorganisationnelle.... Telle fut la décision prise le 10 février 2007 par les différentes organisations présentes, l'article de M.J. Robineau en livre les différents aspects de façon exhaustive, nous vous recommandons de vous y reporter.

**Marie-Christine
GÉLY-NARGEOT
Vice-Présidente FFPP
« Éthique et Déontologie »**

Deux voies s'avèrent possibles :

1 / La voie du rassemblement de la profession, d'une profession responsable de son devenir, responsable vis-à-vis du public, professionnellement mature et autonome.

2 / La voie de l'Ordre professionnel qui, a contrario, est une mise sous influence directe de l'Etat : la profession s'en remet pieds et poings liés au bon vouloir de l'Etat qui devient par là même le « parent

autoritaire » qui décidera et imposera ses vues à la profession, avec des acteurs ne représentant qu'eux-mêmes et des magistrats qui rappelleraient la loi.

Donc bien des arguments en perspective, des positions contraires avec nécessité de déboucher sur une consultation nationale pour laisser à chaque psychologue, en toute connaissance de cause, le choix de son devenir et de ses prises de responsabilité.

Pour la FFPP la concertation commencera au CAF du 23 juin, de 13h à 17h, puisque le thème du débat portera sur : « Les voies de la réglementation du Code de déontologie des psychologues ». Gageons que tous se sentiront investis de l'obligation d'être présents à ce CAF, d'en discuter avant dans les régions et les organisations et de peser le pour et le contre pour se prononcer en temps et en heure sur un choix. Par ailleurs le « Fédérer » de rentrée développera les arguments avancés sur ce thème. Ceux qui ont quelque chose à en dire sont invités à prendre la plume.

Le moment est historique, donnons nous les moyens d'y participer.

**Marie- Jeanne Robineau
Secrétaire Générale de la FFPP**

Travaux et perspectives du Comité permanent de Déontologie et d'Ethique de la FEAP (Fédération Européenne des Associations de Psychologues)

L'assemblée Générale de la Fédération (FEAP) qui va se tenir à Prague en ce début de juillet est l'occasion de faire le point des travaux effectués par les différentes commissions et d'y soumettre les projets de textes à adopter officiellement.

En ce qui concerne notre comité, depuis la dernière AG de 2005, nous nous sommes réunis quatre fois dont la dernière à Bruxelles les 10 et 11 mars 2007 (voir « Fédérer » n° 18 page 10). Là, nous avons finalisé une nouvelle recommandation concernant la possibilité d'effectuer une « médiation » au sujet de plaintes portées à l'encontre de psychologues dont le degré mineur de gravité jugé permettrait, sans l'exclure dans un second temps, de faire l'économie de mettre en œuvre le dispositif plus lourd de nature « disciplinaire » (voir la recommandation adoptée en 2005 sur l'évaluation et la correction des conduites non déontologiques).

Cette médiation, dont le recours serait proposé selon la nature et le sérieux de l'infraction présumée, permettrait de viser une résolution du litige vécu entre le demandeur et le professionnel par le biais d'un médiateur nommé par l'Association Nationale. C'est donc une sorte de premier degré de réponse aux plaintes, la recherche d'une conciliation, d'un arbitrage basé sur une logique de négociation dont le plaignant reste maître... notamment pour faire appel à l'instance de « discipline » ad hoc. Ce texte va donc être soumis à l'approbation de l'AG et deviendrait alors une « recommandation » de la Fédération valable pour l'ensemble de ses pays membres.

Par ailleurs, le comité a poursuivi ses travaux et missions :

-tenue d'un troisième symposium à Vienne en novembre 2006 ouvert à des représentants des associations nationales membres ayant des responsabilités en matière de déontologie dans leurs pays et organisation du prochain qui aura lieu à Istanbul en septembre 2007.

-analyse et avis sur la « déclaration universelle des principes éthiques pour les psychologues » issue de l'AG de l'IUPsyS en 2002. Après étude et proposition, accord a été donné à condition de clarifier la nature de cette proposition « politique » à distinguer d'un code déontologique universel..

-proposition d'ajout au projet de Certificat européen (EuroPsy) en matière de contenu des programmes et des niveaux requis concernant la déontologie.

-examen des codes de déontologie des pays demandant leur adhésion à la fédération.

-aide aux pays demandeurs qui sont en train de réviser leurs codes nationaux (Espagne, Portugal, Allemagne, Norvège, Belgique...)

-poursuite du processus de rédaction d'un livre à vocation européenne (traductions pour les pays) visant à éclairer et illustrer le méta code et ses applications notamment par des cas issus des différents pays et leurs résolutions.

-actualisation de la partie déontologie du site web de la fédération (www.efpa.eu voir « ethics » et « rapports » des différentes AG.).

Ce comité a été mis en place en 1995 par transformation de la « task force » renouvelée en 1991. Depuis cette date, si des représentants de différents pays se sont succédés, un même noyau s'y retrouve. En effet, nous sommes trois à y être depuis seize années (dont mes collègues anglais et hollandais issus eux de la commission antérieure !). C'est une expérience riche et humaine dont il conviendrait de rendre compte plus longuement. A ce niveau, il convient de rendre hommage au départ de Casper Koene, représentant de la NIP (Hollande) et qui a été le premier secrétaire de la commission.

Pour l'avenir proche, il faudrait procéder à l'édition d'un recueil des textes (méta code, recommandations..) en français par la FFPP. Ce serait, considérant les débats nationaux en cours, un outil précieux et fort utile...

Alain Létuvé, délégué de la FFPP.



A Bruxelles, mars 2007-

Assis : Loup Dietrich ZUZAN (Autriche), Alain Létuvé (F)
Debout de gauche à droite : Victor Claudio (Portugal), Geoff Lindsay (Angleterre, secrétaire), Haldor Overeide (Norvège), J.R Forster (Suisse), Fredi Lang (Allemagne), Pierre Nederlandt (Belgique), Polona Matjan (Slovénie), Casper Koene (Hollande).

Brèves — brèves — — brèves — — brèves — —

→ Pour Valérie Pécresse secrétaire d'état de l'enseignement supérieur : la réforme des universités doit avoir lieu « le plus rapidement possible » à suivre donc...

→ La MGEN chargée d'une enquête sur la santé physique et mentale des enfants dans la ville de Paris, s'est fait épingleur par la FCPE qui craint que l'anonymat des enfants en soit pas respecté. L'enquête, un questionnaire à remplir, comporte 44 questions et des sous-questions qui ont pour but de repérer notamment l'hyperactivité ou des troubles du comportement chez l'enfant aussi bien que de réunir des données sur la relation parents-enfants ou les antécédents familiaux (alcoolisme, dépression).

→ Délinquance sexuelle : nouvelle expérience de traitement » : une équipe de chercheurs de l'Inserm, conduite

par le psychiatre Serge Stoléru, vient de lancer un appel à volontaires pour une étude scientifique sur deux médicaments qui entraînent une baisse de la libido ou, autrement dit, une castration chimique. Bernard Cordier, psychiatre à l'hôpital Foch de Suresnes, qui déclare que « si ces médicaments peuvent aider, il ne faut pas s'en priver. Mais l'agression sexuelle est une pathologie de la relation à l'autre, ce n'est pas qu'un trop-plein d'hormones ». « Et de s'insurger contre les politiques qui laissent croire qu'on pourrait imposer à tous les délinquants sexuels ce type de traitements » (le journal du dimanche, le figaro).

→ L'évaluation des apprentissages : articulations entre recherches en psychologie cognitive et pratiques enseignantes
28-30 novembre 2007

Maison de l'Université

2 Place Emile Blondel - 76821 Mont Saint Aignan Cedex

<http://www.univ-rouen.fr/psy-socio-sceduc/>

Commission VAE : la nécessité d'un travail inter-organisationnel

Puisque la présentation des travaux en cours de la Commission a déjà fait l'objet des deux derniers Numéros de *Fédérer*, ce texte vise à rappeler les enjeux essentiels d'un travail inter-organisationnel sur la VAE.

De l'urgence du contexte...

Le principe de validation d'acquis est celui d'une mise en adéquation entre le parcours scolaire, professionnel et personnel d'une part, et les connaissances, compétences et aptitudes attendues d'une formation, pour en permettre l'accès et/ou la certification d'autre part. La Validation des Acquis existe depuis le décret de 1985. Mais en 2002, la loi de modernisation sociale est allée plus loin dans la prise en compte de l'expérience de l'individu, puisque désormais, l'expérience personnelle, salariée ou non, peut être prise en compte pour la délivrance de tout ou partie d'un diplôme. S'il s'agit là d'un véritable progrès social, la question de la VAE en psychologie doit être rigoureusement encadrée, sous peine de voir la profession de psychologue sérieusement menacée. Plusieurs motifs viennent appuyer nos craintes.

En tout premier lieu, soulignons le fait que la psychologie est très mal connue du grand public, et de ce fait, donne lieu à des représentations très restrictives, essentiellement axées sur la relation inter-individuelle de type « clinique » au détriment de toutes les autres approches. Par voie de conséquence, nombreux sont celles et ceux qui se croient « psychologues » du simple fait de leurs « qualités relationnelles » et de leur facilité de « communication » au travail, en famille, ou ailleurs. D'ici à présenter une demande de VAE pour un diplôme en psychologie, le pas est vite franchi, et les services universitaires sont assaillis de demandes de ce type... Mais du côté des professionnels de l'orientation, la situation n'est pas forcément meilleure... Ainsi, d'après le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois), on deviendrait « Conseiller d'orientation-psychologue » ou « Psychologue du travail (AFPA) » à partir de formations de niveaux IV à II (Bac + 4), « sachant que les formations en sciences humaines et sociales y sont appréciées », ou encore « Psychologue chercheur/psychologue chercheuse en sciences humaines » avec une simple maîtrise ! (Cf. *Fédérer*, 26, p. 6) Allons jusqu'à citer la réponse positive qu'a faite la Direction de l'Enseignement supérieur du Ministère de l'Éducation Nationale à la demande d'une candidate qui cherchait à faire valider par VAE un Master de psychologie du travail et ergonomie. Si cette candidate disposait sans conteste d'une expérience professionnelle riche, et de plusieurs diplômes universitaires, elle n'en avait aucun en psychologie ! Si notre Ministère ignore lui aussi la loi de 1985, alors... que faire ? La psychologie (et les organisations qui la représentent) souffrirait-elle d'un éclatement tel que ce qui la concerne puisse être à ce point méconnu ?

Au sein des universités, la mise en place de la VAE en psychologie ne devrait pas connaître les mêmes lacunes, pourrions-nous penser, du fait d'une meilleure connaissance de la discipline. Or une enquête menée en leur sein montre une immense disparité des dispositifs institutionnels et administratifs : différences d'instances qui traitent la VAE (service de formation continue, enseignants-chercheurs directement sollicités, etc.), différences dans la constitution des jurys (nombre de membres, statuts, etc.), ou encore incroyable diversité du coût d'un dossier pour le candidat (Cf. Rapport *La Validation des Acquis de l'Expérience en Psychologie. Des enjeux aux propositions concrètes*, décembre 2005, disponible sur les sites internet des organisations signataires : AEP, FFPP, SFP, SNP). Pour n'évoquer que les jurys, lorsqu'ils sont pluridisciplinaires et que les psychologues y sont minoritaires,

ou absents (et oui, cela arrive !), des problèmes importants peuvent survenir, comme cela s'est passé à Tours où un candidat a pu être admis en M2pro malgré le refus des enseignants, en faisant un recours devant la présidence... Mais on pourrait aussi parler de ces candidats ayant essuyé un refus de VAE dans une université, et un succès dans une autre ! Autant d'éléments qui montrent l'urgence de l'harmonisation des pratiques !

Sur un autre plan, les discussions liées au titre de psychothérapeute favorisent elles aussi l'augmentation des demandes pour tous les psychothérapeutes qui exercent sans avoir le titre de psychologue, alors même qu'ils ne se sont pas donné les bases d'une connaissance suffisante des différents champs de la psychologie et de leurs méthodologies spécifiques.

Enfin, le contexte actuel d'harmonisation européenne va entraîner un profond bouleversement dans la définition des diplômes, qui devront présenter, dans une annexe descriptive dite « supplément au diplôme », le contenu de la formation et les compétences acquises. Autant de raisons pour rappeler la nécessité d'une commission de travail sur la VAE qui soit inter-organisationnelle afin de multiplier les points de vue et de parler « d'une seule voix ».

... à la genèse d'une Commission

La FFPP a lancé un appel aux organisations membres et candidates pour participer à une commission VAE dès septembre 2003. Elle demandait alors, comme cela était le cas dans le domaine de la santé, la mise sur pied d'un régime dérogatoire pour la psychologie. La position radicale qui était la sienne s'est par la suite assouplie.

En avril 2004, un courrier, co-signé par l'A.E.P.U., la F.F.P.P., la S.F.P. et le S.N.P., a été envoyé à tous les Présidents d'Universités comportant un cursus de psychologie et à tous les « acteurs » concernés par la VAE (directeurs de départements et d'UFR de psychologie, responsables pédagogiques de licence, référents VAE, responsables des services de formation continue, etc.). Ce courrier faisait part de la nécessité « d'une harmonisation des pratiques et des décisions, sous peine de précipiter à terme une dévalorisation des diplômes en psychologie », et ce par la réalisation d'« un référentiel des savoirs et des compétences dispensés dans les cursus de psychologie ». Il a donc été demandé le respect d'un moratoire de neuf mois afin « d'une part d'engager une enquête systématique auprès de différentes universités délivrant de diplômes de psychologie et d'autre part de définir conjointement un référentiel précis ». Durant ce moratoire, les jurys ont été invités à ne délivrer aucun diplôme complet en psychologie (Licence ou Master).

Parallèlement à la mise en place des LMD dans plusieurs universités, les membres de la Commission Pédagogique de l'AEP, en lien avec les trois autres organisations signataires, ont donc commencé ce travail. Si le travail n'a pas été achevé, comme annoncé, à la fin du moratoire (fin janvier 2005), il a donné lieu au rapport *La validation des acquis de l'expérience en psychologie. Des enjeux aux propositions complètes* (décembre 2005, Cf. *Supra*). Ce rapport, diffusé aux mêmes destinataires que le courrier, propose un référentiel de compétences pour la Licence en psychologie, et la présentation de propositions concrètes pour l'étude des dossiers et l'évaluation des candidats. Il constitue ainsi une étape importante dans la voie de l'harmonisation des pratiques.

Désormais le travail de la Commission pédagogique « élargie » à d'autres organisations, porte sur les conditions d'obtention de la VAE pour le Master en psychologie (recherche et professionnel). Les enjeux sont cruciaux. En effet, les jurys doivent être encore plus vigilants dans leur évaluation, puisque l'obtention d'un Master en psychologie par la voie de la VAE

donne aussi le titre de psychologue au candidat. On ne peut que se réjouir de la poursuite du travail dans une commission de plus en plus ouverte, où certaines dissensions inter-organisationnelles ont pu être surmontées au profit des intérêts de la communauté des psychologues.

Par ces lignes, nous avons souhaité mettre l'accent sur le caractère nécessaire du travail commun entre organisations de psychologues, qui est le seul garant du sérieux et de la prise en considération de nos propositions, faute d'unité plus marquée

de la profession...

par Christine JEOFFRION,

**Présidente de la Commission pédagogique de l'AEPU en charge du dossier VAE,
Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Nantes**

christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

Commission « rôle et place du psychologue dans le champ de la santé »

Cette commission au travail depuis janvier 2004 s'est tout d'abord constituée autour de la nouvelle nomenclature des tests de la CCAM cotés comme des actes médicaux. Les questions soulevées par cette situation en ont rapidement amené d'autres liées les unes aux autres et que l'on pourrait résumer de la manière suivante : quelle place pour le psychologue dans le champ de la santé, quelles visibilité et lisibilité du métier dans un contexte particulier : pénurie de psychiatres, mise en place du métier de psychothérapeute avec l'article 52, tarification à l'acte dans les hôpitaux, demande du public de prestations psychologiques, disparition quasi-totale du rôle et des missions des psychologues dans le dernier plan « santé mentale ».

C'est donc tout naturellement qu'en Janvier 2005, le groupe de travail s'étoffe et devient la commission « rôle et place du psychologue dans le champ de la santé ». Le travail de réflexion a porté sur la définition que nous entendions donner au terme de professionnel de la santé. Réflexion entamée au moment du plan « psychiatrie et santé mentale » où il était question de la formation des psychologues via la faculté de médecine et autres fantaisies ministérielles pour qui la profession de psychologue est une profession ingérable ! Les rumeurs (qui n'en étaient pas !) concernant la formation des psychothérapeutes en trois ans (Fédérer n° 6 : le ministère de la santé veut-il former des psychologues, R. Lécuyer) vont bon train. Les conclusions que nous tirons de cette situation sont que la prise en charge par les « psy » en tous genres risque fort de réserver des surprises désagréables dans les années à venir aux psychologues. (Fédérer n° 6 « vous avez dit convention ? » B. Guinot).

Rendre compte de nos pratiques a été l'objectif de l'année 2006, à travers la mise à plat d'un vocabulaire que l'on pensait réservé à d'autres. Travail de clarification-démystification, puisque des mots comme actes, nomenclature, santé, code de la santé, paramédical, prescription, financement, remboursement, ont été déclinés par des psychologues. Un document de travail « on reconnaît le psychologue à ses actes » a ainsi pu être élaboré. La fonction sociale donc économique du psychologue y est questionnée sans langue de bois. L'occasion de rappeler que les conditions d'exercice doivent être conformes à la qualification, à l'indépendance, et à une juste rémunération sans oublier la nécessité d'exercer son art conformément à sa déontologie

professionnelle. Sont également définis dans ce document des thèmes comme ceux de la formation, de la représentativité des enseignants chercheurs dans un cadre professionnel élargi, de la prise en compte du praticien référent.

Une partie de ce travail a été présentée lors des deuxièmes Entretiens de la Psychologie en novembre 2006 lors d'une table ronde « Le métier de psychologue dans le secteur de la santé » ainsi que la diffusion d'un questionnaire dont les résultats sont en cours d'exploitation.

Depuis début 2007 et devant l'importance des questions soulevées qui demandent maintenant à être structurées, le regroupement de la commission avec celles de la psychothérapie et de la « psychologie du vieillissement » a marqué un tournant dans l'élaboration entreprise. Regrouper nos compétences ne peut qu'améliorer l'efficacité des travaux du groupe d'autant que les problématiques émergentes sont partagées par tous. Prendre en compte les problématiques des ces pratiques professionnelles (psychothérapie, psychologie du vieillissement) ne pouvaient qu'enrichir les débats en les rendant plus actuels. L'autonomie des commissions psychothérapie et psychologie du vieillissement restant entière sur les problématiques qu'elles souhaitent développer et sur la représentation dont elles ont la responsabilité au sein de l'EFPA. Ces deux premières années de travail ont permis de recueillir et d'affiner des positions sur la place du psychologue dans ce champ professionnel. La restructuration du modèle de la santé en France amorcée il y a déjà quelques années, la place et les buts données à la prévention, la notion de santé mentale celle de santé publique, le développement des réseaux de soins, l'introduction des psychothérapeutes dans un domaine jusque là réservé aux médecins psychiatres et aux psychologues qui avaient su imposer et maintenir leur autonomie professionnelle et par la même garantir la protection du public, la nouvelle tarification, le modèle organisationnel des établissements hospitaliers, les collèges et leur reconnaissance dans le dispositif hospitalier, les missions dévolues aux conseils généraux, la précarisation, l'évaluation etc... tous ces éléments sont à prendre en compte comme indicateurs de changement dans le cadre professionnel classique du psychologue. Encore faut-il les accompagner d'une solide réflexion où l'éthique doit avoir toute sa place.

Plus que jamais, il est ressorti au cours des échanges que la définition d'un exercice professionnel devenait indispensable. Le cadre de travail du psychologue est par nature particulièrement fragilisé voir attaqué, son exercice



Xth Congrès européen de psychologie 3 - 6 July 2007, Prague, république Tchèque

Réalisé sous les auspices de
l'European Federation of Psychologists' Association (EFPA)
site du congrès <http://www.ecp2007.com/>

professionnel insuffisamment défini. Le définir suppose entre autres aspects, de s'appuyer sur les compétences requises. L'exemple des psychothérapies illustre bien la difficulté devant laquelle nous sommes actuellement : Qu'est ce qui fait différence entre un psychologue formé à la psychothérapie et un psychothérapeute qui n'est pas psychologue. Qu'est ce qu'une psychothérapie lorsqu'elle est pratiquée par un psychologue ou par un psychothérapeute. Cela vaut également pour les autres fonctions du psychologue (les tests psychologiques effectués par des médecins, le soutien psychologique proposé par des professionnels du médico-social etc..)

Les objectifs définis pour poursuivre le travail se définissent actuellement de la manière suivante :

-Travailler sur la définition de l'exercice professionnel,
- Réfléchir sur l'acte de psychothérapie tel qu'il est pratiqué par un psychologue

- Recenser toutes les problématiques administratives où le psychologue est concerné, de manière à élaborer un cahier des charges (concours, temps FIRE, cadre réglementaire de la pratique des psychologues).

La finalisation d'un document proposé dans un premier temps au CAF pour discussion et définition d'une position de la FFPP sur ce thème, pourra ainsi faire l'objet de propositions de

concertation vers les organisations non membres puisque l'objectif de la FFPP est de rassembler. Ce n'est qu'à cette condition que la profession sera reconnue à part entière et prise en compte dans la politique de santé de notre pays. La division ne favorise pas la crédibilité des discours.

Reste que le travail engagé dans la commission est également destiné à enrichir les engagements de chacun dans sa pratique professionnelle. Les coordinations régionales peuvent travailler sur des points précis, fournir des documents de travail, on peut aussi envisager qu'un psychologue s'empare d'une question et fasse des propositions à la commission. Actuellement la région Limousin travaille plus spécifiquement sur les modalités de concours FPH. L'aquitaine avait produit un document sur le plan santé mentale tout à fait remarquable il y a deux ans.

Chacun aura compris l'importance qu'il y a à définir, pour proposer aux autorités concernées, des positions consensuelles que les psychologues souhaitent maintenir et développer dans les années à venir dans le champ de la santé, sans céder sur la position clinique qu'ils ont su développer dans le sillon de leurs aînés. La garder reste donc la priorité de notre action.

Brigitte Guinot
brigitte.guinot@ffpp.net

Affaires scientifiques

I. Le comité aux affaires scientifiques de l'EFPA

Rappelons que la France est membre de ce comité. Elle y est représentée par M. Carlier

Le Comité aux affaires scientifiques de l'EFPA s'est réuni à Paris le 17 mars. La FFPP était l'hôte. Ce comité se réunit deux fois par an. La prochaine réunion aura lieu à Prague. Elle prendra une forme particulière car il s'agit d'une table ronde ouverte à tous dont le titre est "Variation in Doctoral Programs across Europe: De we need a Euro-PhD?"

Le compte rendu de la réunion du 17 mars :

**EFPA COMMITTEE ON SCIENTIFIC AFFAIRS
MARCH 17 2007, RUE SERPENTE, PARIS**

Present: Bjorn Rishovd Rund (Norway, chair), Knud-Erik Sabroe (Denmark), Nigel Foreman (UK), Nebi Sumer (Turkey), Michele Carlier (France), Ivo Cermak (Czech Republic), Fiona Lyddy (Ireland), Edward van Rossen (Belgium). Lars-Goran Nilsson (Sweden).

1 Apologies for absence: Rainer Silbereisen (EP Editor and EFPA-EC liaison), Jan Henk Kamphuis (Netherlands), Hannelore Weber (Germany)

2 Agenda and Minutes:

2a Approval of the current agenda: 2 AOB items added (see below): ethical submission principles, and date and place of next meeting.

2b The minutes from the meeting in Athens, July 20 2006: Accepted as an accurate record. **Matters arising:** *Item 5:* Tuomo to be approached by the Chair to ask how information is to be acquired by EFPA on the activities and functions of the new European Research Council/panels. It was unfortunate that no psychologists were included as founding members of the Council, for example. Although that problem has been partly rectified (psychologists are included in research panels), better dialogue is needed: CSA should know what is happening at FP7 and European Research Council level. **Action: BR.**

3. Minimal standards for PhD programmes in Europe

The Chair summarised the situation: it was originally intended to apply a form of EuroPsych equivalent criterion, but in science. No progress has been reported and no paper received from JP on this matter, maybe because JP is busy with other activities. MC

BR asked about the title. Proposed: "Variation in Doctoral Programs across Europe: De we need a Euro-PhD?" Presentation of questionnaire data (see above) will be followed by a general discussion. The pre-conference e-mail communications among CSA members will attempt to focus on 4-5 main principles. Content and recommendations will follow from the questionnaire exercise. BR: would everyone attempt to come up with at least one main principle for inclusion. Distribution of the actual questionnaire: members of CSA plus, for countries not represented, a representative of other member associations (drawn from the GA attendance lists, 2005); BR to contact Sabine in the EFPA office, to ask for a list of names and e-mails. **Actions: All, but now MC and NS.**

6/7. Guidelines for ECP meetings; Criteria for the evaluation of ECP meetings

NS provided up-dated Guidelines in advance of the meetings. Changes were accepted. EvR: Why do we need evaluation? NS: need to provide information to future organisers; expectations from meetings. EvR: need to have benchmarks for evaluations. NS asked for suggestions on the list of criteria provided. He will work on the list. EvR: Need to incorporate Rainer's contributions. **Action: NS**

8. Evaluation of the 2006 report from the Editor of European Psychologist

Rainer was complimented on a report that is both informative and well crafted. The rise in IF of the journal from 0.65 to 0.85 was welcomed, although (as the report acknowledges) there is still a long way to go for EP to become a "top" international journal. Journals need an IF of >1.0. If the improvement in IF can be sustained, this would be an excellent accomplishment. NF suggested that circulation might be increased via discounts to members of associations (in the way that BPS provides discounted journals to members -- NF is proposing to the Publications and Communications Board of BPS that EP should be included in the current journals list, the discount being covered as a "membership benefit" from within the Society's resources). BR asked for comments to be sent by CSA members, for inclusion in his letter of response to Rainer. **Actions: All**

9. Other matters

(1) Pan-European Ethics: EvR pointed out that tightening of EU

regulations on ethics was being driven largely by EU ethical principles applied to the drugs industries. Regulation of research needs to be seen to be carried out by psychologists. NF: this can be a teaching and learning issue when applied to undergraduate level. Insurance issues and risk assessment have been raised. EvR and NF were asked to collaborate on a document, based on the BPS Working Party document (ethical submission procedures) and any other related documents that they can acquire, to produce a version that might be applicable across Europe. **Action: EvR and NF**

(2) Time and place of next meeting: Ankara, November 17th. **NS to co-ordinate.**

Postscript: the Chair thanked MC for co-ordinating the meeting, and for the excellent hospitality extended to the committee by the French Association. The Chair thanked CSA members for their support during his tenure of office and outlined the procedures for appointing a new committee and chair following the EFPA GA in Prague.

II. Le congrès de Prague

II.1 un questionnaire sur les doctorats fera l'objet d'une analyse au symposium organisé par le Comité aux affaires scientifiques (rédigé par N. Sumer et M. Carlier) (les personnes désireuses de prendre connaissance du questionnaire sont priées de s'adresser au siège)

II.2 La participation française.

La participation française à Prague est très importante. Rappelons que la langue officielle du congrès est l'anglais mais les organisateurs ont souhaité que des journées soient consacrées à d'autres langues que l'anglais. Le programme de la journée française est le suivant. N'hésitez pas à consulter le site du congrès dont vous trouverez un lien sur le site de la FFPP

1) NEW FIGURES OF PSYCHOLOGY IN FRANCE

Convenor and chair: Roger Lécuyer (Laboratoire Cognition et Comportement)

Benoît Schneider (President of the AEPU (Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités, member of the FFPP Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)) - *Training for psychologists in French universities*

Brigitte Guinot (Vice-President of the FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)) - *New approaches for the professional field of clinical psychology in France*

Aline Rielland (Vice-President of the FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)) - *Psychologists of education: an unification of the profession for a diversification of the interventions*

Christian Ballouard (Vice-President of the FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)) - *Standing the test of psychology*

2) Research in France 1

Convenor M. Carlier, chair: Mireille Bastien (University of Aix Marseille 1)

Elisabeth Spitz (Université of Paul Verlaine, Metz) - *Health psychology in France*

Daniel Mellier (Université of Rouen) - *Developmental psychology in France*

Bernadette Rogé (University of Toulouse le Mirail) - *French research in pervasive developmental disorders.*

Hervé Benony (University of Dijon) - *Clinical psychology*

3) Research in France 2

Convenor M. Carlier, chair Claude Bastien (University Aix Marseille 1)

Robert Vincent Joule (University of Aix Marseille 1) - *Social psychology in France*

Vincent Rogard (Université of Paris V) - *Works and organisational psychology in France : state of research*

Françoise Cordier (Université of Poitiers) - *The research in cognitive psychology in France*

Pierre Roubertoux (Université of Aix Marseille 2) - *Do the Neurobiologist and the Psychologist are better off working together?*

4) Young researchers

Convenor M. Bastien, chair M. Carlier

Sebastien Montel (University Paris Descartes) - *The effects of the deep brain stimulation on coping strategies and quality of life in Parkinson disease : a five years cross study*

Emilie Boujut Emilie (University Bordeaux 2) - *Depression, physic health, body image, perceived stress and coping according to BMI (body mass index) among students.*

Nikoleta Kostogianni (University Paris X Nanterre) - *Social-emotional adjustment of intellectual gifted children and adolescents: the role of intellectual profile and self-representation*

Alexandre Leyrit (University Toulouse 2) - *Adolescent self esteem and approach to learning: Qualitative analysis based upon interviews*

Nadia Corréard Nadia (University Aix-Marseille 1) - *Emotional troubles and deductive reasoning disturbance*

Delphine Duvalet (University of Rouen) - *Study of the emotional manifestations elicited by failures and successes during a difficult problem-solving task*

Storari Chiara (University of Lausanne, Switzerland) - *Attribution of animality, humanity and logics of exclusion*

Fanelly Pariollaud (University of Poitiers) - *Verbs, agents and patients: a semantic point of view*

Hursula Mengue-Topio (University of Lille 3) - *Spatial orientation and mental retardation*

Delphine Presselin (INRETS) - *Context influence of a landscape film on a categorization Task*

Michèle Carlier

Commission psychothérapie

La commission « Psychothérapie » a donc fusionné avec les commissions « place et rôle du psychologue dans le champ de la santé » et « psychologie du vieillissement » du fait du caractère transversal de sa thématique : il s'agit en effet de travailler en commun sur la fonction psychothérapique du psychologue.

Il s'agit également, bien sûr, d'être attentif à la nouvelle composition du gouvernement et ses incidences sur le devenir du projet de décret d'application de l'article 52 sur le titre de « psychothérapeute », notamment par rapport à la réorganisation administrative de la Direction Générale de la Santé et de la Direction de l'Hospitalisation.

Enfin, étant donné la teneur de l'article 52 et de ce projet de décret dont l'examen a été reporté « sine die » par le Conseil d'Etat, il s'agit de réexaminer la position de la FFPP vis à vis de la politique de l'EFPA en matière de reconnaissance des compétences psychothérapiques des psychologues au niveau européen (en particulier les recommandations de l'EFPA en matière de formation à la psychothérapie ainsi que sa stratégie de « labellisation » des psychologues européens dans ce domaine de compétence). En effet, la FFPP avait adopté historiquement la position de l'ANOP qui consistait à s'opposer à cette procédure de certification.

Philippe Grosbois,
chargé de mission FFPP « Psychothérapie »

Commission « Psychologie du Vieillissement »

La psychologie du Vieillissement fait l'objet d'une commission Européenne « **GeroPsychology Task Force** » et la FFPP y est représentée. Au sein de la FFPP, la commission « Psychologie du Vieillissement » se met peu à peu en place, désormais de façon autonome, bien qu'en lien étroit avec la commission « rôle et place du psychologue dans le champ de la santé ».

Lors des derniers entretiens de la Psychologie un symposium, sur le sujet, a permis de constater 1) qu'un nombre croissant de psychologues avait une pratique clinique centrée sur les personnes âgées, 2) qu'ils étaient plus ou moins isolés, 3) qu'ils étaient demandeurs d'échanges sur leurs pratiques et d'informations académiques...

La commission « Psychologie du Vieillissement » accueille actuellement à la fois des praticiens et des universitaires, elle a pour triple objectif de répondre à ce désir de partage des professionnels autour des grands débats qui animent actuellement leurs pratiques, mais aussi forte de la complémentarité de ses membres, impulser des actions de formations. Enfin, faire le lien et s'affirmer comme partenaire actif avec la « GeroPsychology Task Force » Européenne pour toutes actions concertées.

- Au-delà du simple espace d'union, cette commission vise en même temps à devenir l'une des forces motrices des réformes nécessaires dans notre champ en interpellant les ministères et autres administrations. Quid de la mise en place des pôles et autres dispositifs de gouvernance, de l'ingénierie de l'évaluation, de la nomenclature des tests... Vastes questions débattues le plus souvent hors psychologues ; décisions et réglementations le plus souvent imposées par l'extérieur...

- Par ailleurs, mettre en place des opérations de formations et de supervision des pratiques en psychogérontologie, à l'image de l'association d'âge en âge en région Ile de France..initiative qui mériterait d'être étendue aux

autres régions. Formations plus académiques avec l'organisation de journées, symposium, ou colloques centrés sur notre problématique. D'ores et déjà, la commission participera activement à l'organisation d'un colloque International et Francophone en 2009 (Paris) sur la Psychologie du vieillissement.

- Enfin, une société se juge à la façon dont elle traite ses aînés et les psychologues ont en main toutes les cartes pour mettre la société en face de ses responsabilités quant à ses attitudes et ses comportements vis-à-vis de la vieillesse. Ainsi avancer ensemble afin de replacer la personne âgée dans l'intelligible et dans l'humanité, affirmer notre visibilité, être acteurs de la qualité et être davantage mobilisés face aux importants enjeux qui traverse cette discipline en plein essor. Est-il besoin de rappeler que la question du vieillissement concerne l'avenir de notre société et que le développement d'une politique cohérente afin de prévenir et de répondre aux besoins propres aux sujets âgés est une urgente nécessité qui ne pourra se faire sans des psychologues...à la condition qu'ils soient unis...

- Un appel est donc lancé pour toutes celles et ceux qui seraient concernés et intéressés par cette commission et par la constitution d'un réseau d'échanges en psychogérontologie. De façon à vous faire connaître, nous vous proposons d'envoyer un mail au siège (siege@ffpp.net) avec en objet « psycho gérontologie » Nous pourrions ainsi vous informer sur les dates de rencontres auxquelles vous serez conviés, sur les débats en cours pour lesquels vous pourrez contribuer ou vous positionner, sur les formations ou organisations d'événements scientifiques auxquels vous souhaitez participer. L'union fait la force, soyons nombreux...

M.C. Gély-Nargeot pour la commission « Psychologie du Vieillissement ».

Commission Crises et désastres

La FFPP impliquée dans la prise en charge des victimes de désastres majeurs

Depuis sa réunion de 1997 à Dublin, l'EFPA a engagé un groupe de travail sur le thème « Crises et Désastres ». A partir de 2005, donc dès ses premiers pas, la FFPP a intégré cette commission en y prêtant la plus grande attention.

En 2007, le temps a prouvé que l'investissement dans ce domaine était essentiel. En effet, en 2006, les choses se sont matérialisées à Strasbourg par l'accueil et l'attention que nous a portée le Conseil de l'Europe. Fin 2006, un financement nous a ainsi été accordé pour un symposium international à la Haye sur le thème de la résilience.

L'un des objectifs concrets de ces quelques jours de travail était de réfléchir sur une anticipation possible et une préparation de la population à des situations de catastrophes majeures. Plus particulièrement la réflexion s'est centrée sur les enfants et leur vécu de ce type de traumatisme.

Après toutes ces années de travail théorique, dans la task force « Crises et Désastres » nous avons décidé de proposer au même Conseil de l'Europe de mettre en place un groupe d'experts internationaux destiné à intervenir dans des situations où des populations subissent des traumatismes à grande échelle.

Nous avons aussi décidé de mettre en place un réseau international de professionnels confirmés et à même de travailler ensemble dans une dimension pluridisciplinaire. De cette manière, nous cherchons à éviter toute intervention sectaire, et toute dérive de type lobbying.

C'est dans ce cadre, que le 9 juin 2007, la FFPP organise la première journée nationale sur le thème « Crises et Désastres » et où les différentes institutions françaises à même d'intervenir

et d'articuler des aides seront présentes. Nous parlerons, entre autre, du rapport BARNIER qui, déjà, insistait sur la nécessité d'une coordination nationale et internationale dans des situations de crises majeures. Dans ce registre, nous n'oublions pas de prendre en compte les contrecoups d'une attaque terroriste, qui hélas peuvent avoir des conséquences très dommageables sur une population.

Le pendant de toutes ces réflexions et avancées, c'est la mise en place de formations certifiées par la FFPP et l'EFPA. Ces dernières seront le résultat d'un retour sur expérience internationale. Elles devraient permettre de faire non seulement évoluer les pratiques, mais aussi les réflexions.

En attendant les prochaines étapes, venez ce 9 juin 2007 à cette journée « Crises et Désastres », qui nous l'espérons, contribuera à faire avancer les choses dans le domaine.

Dominique SZEPIELAK
responsable de la commission FFPP

Membre de la Task Force « Crises et Désastres »

9 juin : Première journée française Crises et désastres

Dr. A. CHIAPPELLO, CROIX ROUGE

M. L. COMBALBERT, GEOS

Pr. L. CROCCO, CUMp

Mme C. DAMIANI, INAVEM

L. MARTIN, MINISTERE DE LA DEFENSE

Un représentant des SAPEURS POMPIERS

Un représentant du MINISTERE de l'INTERIEUR

Université Paris 5 René Descartes à Boulogne

Inscriptions sur place à partir de 8h30

Renseignements auprès de Jeannine ACCOCE
responsable du siège siege@ffpp.net

Appel à candidatures pour intégrer la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues)

- Si vous avez le souci de l'évolution et de l'avenir de la profession,
- Si vous souhaitez prendre part à une réflexion éthique et déontologique sur les différentes pratiques des psychologues,
- Si vous avez envie de vous engager dans un travail d'équipe,
- Si vous cultivez volontiers la convivialité,

Vous pouvez poser votre candidature à la FFPP pour devenir membre de la Commission Nationale Consultative des Psychologues (CNCDP).

Elle vient de diffuser le bilan de ses huit premières années de fonctionnement que vous pouvez consulter et télécharger à l'adresse suivante :

<http://www.ffpp.net/modules/mydownloads/>.

La présentation de ce travail a été publiée dans Fédérer n° 23.

« La CNCDP est composée de 8 membres au moins et de 12 membres au plus, ayant le titre de psychologue ou ayant le statut d'enseignant chercheur ou de chercheur en psychologie. Ils sont désignés par la CIR (*relayée par la FFPP*). Ils siègent à titre personnel de façon à préserver leur indépendance lors de l'examen des dossiers. Leur travail est bénévole. La durée de leurs fonctions est de quatre ans, non immédiatement renouvelables. » (Article 2.1 du protocole constitutif)

Actuellement un certain nombre de membres de la Commission sont en fin de mandat et son effectif doit donc être renforcé pour que la règle fixée par le protocole constitutif soit

respectée.

Soucieuse de représenter les différents champs d'application de l'exercice professionnel des psychologues, la CNCDP souhaiterait accueillir notamment un psychologue exerçant dans le secteur hospitalier et un psychologue exerçant dans le cadre de l'Education Nationale.

La Commission se réunit six à sept fois par an à Paris, toutes les six semaines à deux mois, durant deux ou trois demi-journées (quinze demi-journées annuelles en moyenne, réparties du vendredi 18h au samedi 17h). Ce rythme de réunion lui permet de bénéficier d'une continuité d'échanges dans le traitement des dossiers et de limiter en les regroupant les frais engagés pour les déplacements des collègues de province.

Le travail en réunion plénière est précédé d'une préparation à domicile des projets d'avis selon la procédure qui a été décrite dans Fédérer n°24 (Echos de la CNCDP). Les échanges entre les séances plénières se font essentiellement par courrier électronique.

Vous pouvez vous présenter à titre individuel ou être parrainé par une association ou un syndicat professionnels. Le Conseil d'Administration Fédéral de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) examinera votre demande.

Vous pouvez faire acte de candidature en adressant un CV détaillé et une lettre de motivation à

FFPP

92 rue du Dessous des Berges

75013 Paris

ou par mail siege@ffpp.net

Saisine de la CNCDP

Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.

Formations 2007

La mise en place de formations à partir de l'année 2007 telle qu'elle a été définie par le CAF de la FFPP prend forme.

Formation de formateur à l'analyse des pratiques

Réservée aux psychologues cliniciens désireux d'acquérir et/ou de perfectionner l'animation des groupes d'analyse des pratiques cette formation est proposée à partir de la rentrée de septembre.

Trois sessions de deux jours à Paris soit 6 journées de formation.

Programme et bulletin d'inscription en téléchargement sur le site de la FFPP à l'adresse suivante

<http://www.ffpp.net/modules/mydownloads/>

Vous pouvez également prendre contact auprès de Jeannine Accoce responsable du siège siege@ffpp.net ou par téléphone le mardi après midi.

Formation aux écrits

La déontologie et son code, propre à notre profession, fonde nos pratiques. Ce cadre assure à notre profession l'indépendance professionnelle, mais il met également en exergue les responsabilités des psychologues.

Dans sa pratique courante, le psychologue est amené à prendre des notes, élaborer un dossier psychologique, écrire des conclusions, où il engage sa responsabilité. Ces différents documents peuvent être diffusables, consultables, transmissibles ou non. Ils peuvent intéresser le sujet, une hiérarchie, un tiers demandeur et prendre des formes diverses

(lettre, certificat, attestation, compte-rendu, rapport, avis, bilan d'activité...). Ces écrits posent à la fois les questions du travail d'élaboration théorique clinique, de la transformation d'un matériau brut en éclairage d'une situation, de la place de la subjectivité, de la demande sociale... mais aussi ceux du respect de la dignité de la personne, de la confidentialité et de la sécurisation des données, de la responsabilité pénale des écrits... La place des écrits dans l'activité des psychologues est d'importance et demeure un exercice particulièrement complexe tant les enjeux qui les traversent sont immenses et tant ils sont sujets à questionnements.

La FFPP a décidé de mettre en oeuvre une nouvelle politique d'accompagnement de la profession en proposant diverses formations aux psychologues acteurs du terrain. Les écrits, à travers le prisme de la déontologie, y trouvent naturellement leur place. Un dispositif original l'accompagne afin d'en faciliter l'accès à toutes les régions et selon un même mode d'exigence en terme de qualité...

Ainsi une vingtaine de personnes (issues des commissions déontologie de l'AEPU et de la FFPP), seront formées aux écrits des psychologues, les 22 et 23 juin lors d'une journée nationale de formation de formateurs. Ils pourront ensuite diffuser et présenter cette formation auprès de tous organismes, collègues, groupements d'individuels qui en feront la demande...

Les écrits professionnels : enjeux et responsabilités est d'ores et déjà proposée à un collège de praticiens en C.H.U.

N'hésitez pas à interpeller la FFPP

Où l'on parle des psychologues

Où l'on parle des psychologues

C'est en avril 2005 que le ministre Douste Blazy demande à la professeure **Danièle Sommelet**, présidente de la Société française de pédiatrie de rédiger un rapport sur la santé de l'enfant et de l'adolescent et de dégager des pistes pour initier une politique de prévention, dépistage, éducation par la santé. Sera interrogée dans ce rapport « la diversité des missions des professionnels de santé » qui « justifie une réflexion sur leur formation comme sur leurs domaines d'intervention » Le 29 mars 2007 ce rapport est remis au ministre Xavier Bertrand. Sans se lancer dans une analyse exhaustive de ce volumineux document qu'il conviendra d'analyser toutefois avec beaucoup d'attention tant la réflexion sur la politique de prévention dans les années à venir doit susciter chez nous une extrême attention, arrêtons nous sur ce qu'il est dit des psychologues.

Mais avant, citons Montesquieu qui introduit le rapport :
« Pour faire de grandes choses il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au dessus des hommes, il faut être avec eux »,

Cette maxime reprise par madame la professeure Sommelet ne s'applique pas aux psychologues puisqu'il ne faut pas avoir été auprès d'eux pour parler de leurs missions et de leurs formations comme il l'est fait dans le texte. Certes ce rapport où les psychologues sont cités pas moins de 84 fois est le fait de plusieurs auteurs et certains ont su développer intelligemment les missions imparties aux psychologues et les relations de l'interdisciplinarité qui en résultent. Par contre nous relevons à plusieurs reprises que les psychologues sont assimilés à des paramédicaux, qu'il est recommandé de placer « les psychologues sous la supervision conjointe du chef de service de pédiatrie et d'un pédopsychiatre de liaison, que les modalités et indications des psychothérapies doivent être définies par le pédopsychiatre ; poursuivons avec la formation des psychologues qui se fait à la faculté de lettres (!) et qui est insuffisante pour ce qui concerne les pathologies mentales ou chroniques et surtout sans liens formalisés avec la faculté de médecine. Il y est question du DESS de la Santé qui seul semble remplir les conditions de compétence pour le corps médical. On y apprend que 70% des psychologues cliniciens travaillent en libéral. Que dans les services de pédiatrie où ils interviennent, ils doivent être formés « avant de pouvoir rendre les services attendus ». De plus le risque que les psychologues puissent agir en « électrons libres » est souligné mettant ainsi en cause le temps FIRE et la référence à l'autorité hiérarchique du directeur dont ils dépendent. Et enfin, ces électrons libres agissent de cette manière au nom de « leur autonomie des pratiques et des

outils ».

Ces mêmes recommandations émaillent ce rapport tout au long des nombreuses rubriques (le rapport comporte quelques 601 pages). Les psychologues scolaires ne sont pas oubliés ils relèvent d'un « diplôme d'état en deux ans » et là encore la méconnaissance de leur statut est patente. Enfin dans la lignée des assertions du rapport concernant notre profession, la rubrique recommandations stipule de réglementer le titre de psychologue, de rendre la formation universitaire obligatoire, de donner aux psychologues cliniciens la formation adéquate (celle qu'on délivrerait en faculté de médecine par exemple !) et de contribuer à une formation médicale continue des psychologues de l'enfant et de l'adolescent. Intéressant ce passage où la confusion avec les psychothérapeutes « ni ni », est manifeste et nous suggérons aux instances décisionnaires et à ceux qui les informent d'appliquer aux psychothérapeutes ce qui existe pour les psychologues depuis....plus de 20 ans ! Un vrai titre avec une formation universitaire de haut niveau. Donc acte !

J'invite chacun à prendre connaissance du document consultable à l'adresse suivante http://www.sante.gouv.fr/html/actu/31_070329.htm

La FFPP va bien sur interpeller madame la professeure Sommelet ainsi que la DGS puisque un groupe de travail doit se mettre en place sur ce sujet au ministère prochainement. Il serait souhaitable que les propositions qui en ressortiront appuient leurs propos sur des éléments de la réalité et non pas sur des fantasmes d'appropriation de notre discipline déclinée à la sauce médicale. De manière à éviter ce genre d'amalgame que nous connaissons bien (c'est régulièrement que nous sommes confrontés à cette logique d'inclusion de nos différences par certains représentants de la médecine) nous allons demander à faire partie du groupe de travail. Deux positions se présentent à nous devant ce genre de situations : la première est de crier au grand méchant loup et de revendiquer la place de la victime, en dénonçant la paramédicalisation et la disparition à plus ou moins brève mais surtout brève, échéance du psychologue clinicien, la deuxième est de profiter de cette occasion pour renseigner nos partenaires sur la profession de psychologue (pour l'anecdote cité 84 fois dans le rapport, 144 pour les infirmiers, 742 pour les médecins, 31 pour les éducateurs, 11 pour les pédopsychiatres, 78 pour les psychiatres) et de la place qu'elle peut avoir dans l'installation de la coordination entre les différents acteurs de santé et nous en faisons partie et les actions de prévention concernant cette population. C'est bien évidemment vers la deuxième position que nos efforts porteront.

Brigitte Guinot

brigitte.guinot@ffpp.net

Vous l'avez demandé: nous l'avons fait!

La FFPP lance ses mailing-réseaux thématiques! Vous pouvez désormais contribuer aux travaux et réflexions des commissions dans le domaine qui vous intéresse quel que soit votre résidence (métropole et outre mer)

Comment ?

Pour s'inscrire [se désinscrire], envoyer un mail vierge à siege@ffpp.net mentionnant en objet le thème [stop nom du thème] qui vous intéresse.

Exemple : pour m'inscrire: déontologie pour me désinscrire: stop déontologie

Thèmes actuellement proposés (en relation avec les commissions de travail nationales et européennes)

Déontologie Psychothérapie Affaires scientifiques
Tests Crises et Désastres Psycho gérontologie
Psychologues dans le champ de la santé



Vendredi 1er juin 2007 à 18 h FFPP Bourgogne

conférence sur le thème
"Déontologie des psychologues et
légalisation du code de déontologie".
Avec la participation de Roger Lécuyer

Samedi 9 juin 2007 à 9h

Crises et Désastres Journée en relation avec
le groupe de travail EFPA
À Boulogne

Vendredi 22 Juin Samedi 23 Juin 2007

Journée formation des formateurs
(formation réservée par région et par organisation à une seule
personne) À Boulogne

Vendredi 22 Juin , Samedi 23 Juin 2007

Réunion de travail de la CNCDP à Boulogne

Samedi 23 Juin 2007 à 11:30

Congrès extraordinaire de la FFPP de 13H à 14H.
Suivi de 14H à 17h: CAF: les voies de réglementation du
code (à Boulogne)

rejoignez la FFPP

Responsable

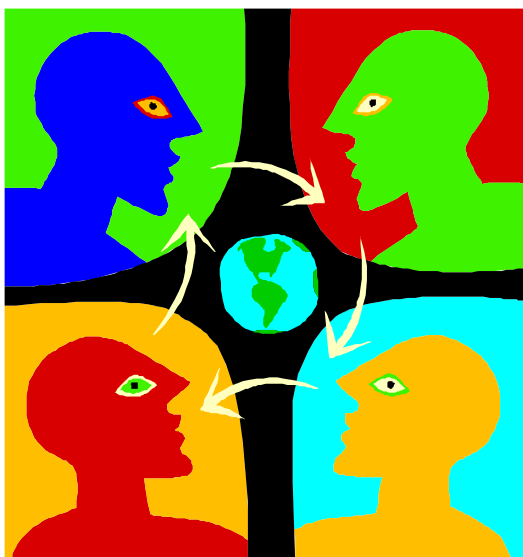
- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Europsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
- Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle prépare le quatrième colloque francophone : « psychologie et psychopathologie de l'enfant » qui aura lieu le 11, 12, 13 octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations Belges et Suisses des psychologues (du 3 au 5 juillet 2008).
- Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
- Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
- Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
- Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues dans 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
- Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC)
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'association internationale de psychologie appliquée se tienne à Paris, conjointement avec les Entretiens de la psychologie, en 2014 à Paris (5000 participants attendus).

Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire.
- Dans toutes ces commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
- De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006) elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau un travail commun se remet en place.
- Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues
- Elle coopère régulièrement avec des associations d'usagers, de protection du public, d'organisations antisectes.



Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

Conditions d'adhésion

- Être psychologue (n° ADELI ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)
- Montant de la cotisation individuelle
- Première adhésion : 65 euros
- Première adhésion fin d'année (15 mois) : 100 euros
- Adhésion individuelle (renouvellement) : 100 euros
- Etudiants (master 1 et 2), Personnes non imposables : 35 euros
- Retraités : 70 euros

Abonnement papier

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !
Parution 10 n° dans l'année

(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents prix au n° 3 euros

